

COMMUNE DE SCHAERBEEK
Urbanisme et Environnement
Madame C. JODOGNE
Echevine
Place Colignon
B – 1030 BRUXELLES

V/Réf : 2014/233=339/010
N/Réf. : AVL/KD/SBK-2.144/s.557
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : SCHAERBEEK..Allée des Freesias, 10.
Construction d'une extension au 5^e étage en façade avant d'un immeuble à appartements.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 9 juillet 2014, sous référence, réceptionnée le 11 juillet, votre demande a été portée à l'ordre du jour de notre séance du 23 juillet 2014.

L'immeuble concerné par la demande longe partiellement la zone de protection des abords immédiats classés comme site de l'église Sainte-Suzanne également classée.

La demande vise la construction d'un local supplémentaire sur la toiture-terrasse du 4^{ème} étage d'un immeuble à appartements de 5 étages. L'intervention implique la création d'une large paroi vitrée, une structure en bois et un parement de façade en cèdre, la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du 5^{ème} étage. Ces interventions sont projetées sur la façade latérale qui donne précisément sur l'église.

Pour rappel, en sa séance du 26 mai 2004, la CRMS s'était fermement opposée à la construction de cet immeuble à appartements à très faible distance de l'église Sainte-Suzanne. La raison principale en était le gabarit hors d'échelle qui perturbe les vues vers et depuis le monument protégé ainsi que l'éclaircissement du grand vitrail du chœur de l'église.

Dans la présente demande, la CRMS constate que les plans et photos omettent même d'indiquer le gabarit de l'église par rapport à l'immeuble et à l'intervention projetée. Les deux images de synthèse ne permettent pas de juger du dialogue volumétrique entre les deux entités.

La CRMS s'oppose à toute dévalorisation supplémentaire par rapport à la situation existante déjà problématique de l'immeuble par rapport au monument classé et à ses abords. Elle estime totalement inopportune la demande d'ajout d'un volume supplémentaire dans ce contexte.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

c.c. : - S.P.R.B. – D.M.S. : Mmes M. Kreutz et Fr. Cordier
- S.P.R.B. – D.U. : Mme V. Henry